

TABLEAUX & GRAPHIQUES

Situation mensuelle de la Banque de France Mars 2015 (a)



Le 23 avril 2015

(encours fin de mois en milliards d'euros)

	Déc. 11	Déc. 12	Déc. 13	Mars 14	Déc. 14	Mars 15
Actif						
Territoire national	295,9	326,4	199,7	177,2	213,6	221,7
Crédits	218,4	234,2	127,1	107,5	137,8	128,6
IFM (b)	218,2	234,0	127,0	107,3	137,6	128,4
Administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres secteurs	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Titres de créances détenus	77,0	92,1	72,5	69,6	75,7	92,9
IFM	34,1	32,2	25,2	26,1	33,5	40,2
Administrations publiques	42,9	59,9	47,3	43,5	42,2	52,7
Autres secteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions et autres participations	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres États de la zone euro (b)	106,8	87,6	91,4	92,4	86,7	90,1
Reste du monde (b)	110,5	114,9	88,3	86,9	90,9	98,0
Avoirs en or	95,3	98,8	68,2	73,5	77,3	86,4
Non ventilé par zone géographique (c)	105,1	109,6	107,6	102,5	114,1	111,9
Total	713,6	737,3	555,2	532,6	582,6	608,0
Passif						
Dépôts – Territoire national	185,6	200,3	116,0	105,3	116,1	133,8
IFM	176,2	194,8	112,2	104,1	112,7	119,7
Administrations publiques	8,9	4,9	3,3	0,4	2,4	13,0
Autres secteurs	0,5	0,6	0,6	0,7	1,0	1,2
Dépôts – Autres États de la zone euro	79,6	73,9	34,1	29,7	30,9	25,4
Dépôts – Reste du monde	143,4	146,0	112,6	104,6	117,4	116,7
Non ventilé par zone géographique	305,0	317,1	292,5	293,0	318,2	332,0
Billets et pièces en circulation (d)	169,0	173,5	181,7	178,0	192,6	191,4
dont pièces (e)	2,8	2,9	3,0	2,9	3,1	3,1
Titres de créance émis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capital, réserves et comptes de réévaluation	112,4	117,0	86,6	93,2	101,7	117,1
Autres	23,6	26,5	24,1	21,8	23,9	23,6
Total (f)	713,6	737,3	555,2	532,6	582,6	608,0

(a) Ces statistiques sont transmises à la Banque centrale européenne, le 15^e jour ouvré suivant le mois sous revue, dans le cadre de l'élaboration du bilan des institutions financières monétaires (règlement BCE/2013/33).

(b) Ce montant intègre notamment les encours des opérations de marché.

(c) Y compris l'ajustement lié au mode de comptabilisation des billets en euro au passif du bilan de la Banque de France depuis janvier 2002.

(d) Depuis janvier 2002, les billets en circulation font l'objet d'un traitement statistique qui prend en compte les conventions comptables adoptées au niveau de la zone euro. Les billets en euros en circulation sont émis légalement à hauteur de 8 % par la Banque centrale européenne, le solde étant réparti entre les différents pays de la zone au prorata de la part détenue par chaque banque centrale nationale dans le capital de la BCE.

(e) Bien que les pièces en circulation ne constituent pas un élément du passif des IFM de l'Union monétaire, mais un élément du passif des administrations publiques, leur montant est inclus dans les agrégats monétaires et, par convention, doit figurer dans le poste "billets et pièces en circulation". La contrepartie de cet élément du passif est incluse dans les "autres actifs". (Règlement BCE/2013/33.)

(f) Le total du bilan comptable à fin 2014 rendu public en mars 2015 (577,7 mds) peut être obtenu en déduisant du total de la situation mensuelle à fin décembre 2014 (582,6 mds) : les pièces (3,1 mds) ainsi que les éléments liés au décalage comptable entre la situation établie dans les premiers jours de janvier 2015 et le bilan comptable, qui intègre les écritures d'arrêté (1,8 md).

Source : Banque de France

Réalisé le 20 avril 2015